

ou moins épris de ces doctrines perverses, mais ces cas isolés ne sauraient compromettre un drapeau.

Nous répudions, — et nous avons toujours répudié, — les doctrines du libéralisme soit *absolu*, soit *modéré*, soit dit *catholique*, sous quelque nom ou quelque drapeau, — conservateur ou libéral, whig ou tory, — qu'elles se présentent; mais, pour ce qui regarde l'Angleterre et le Canada, aucun parti politique ne personnifie, à nos yeux, les principes ou les doctrines sociales du *libéralisme* réprouvé par l'Eglise.

Pour ce qui est de notre pays en particulier, nous souscrivons volontiers aux sages paroles de NN. SS. les évêques de notre province, si heureusement et solennellement sanctionnées par S. E. le délégué apostolique, l'illustre et regretté Mgr Conroy :

« Je félicite le peuple de cette province de ce que la législation a conservé tant de traditions inappréciables de la politique chrétienne, et je prie pour que les trois grandes forces sociales, la religion, la loi et l'éducation, ne soient jamais séparées, mais continuent de travailler de concert pour le bien commun de la société.

« Je ne doute aucunement que cet heureux résultat ne soit assuré, aussi longtemps que les catholiques du Canada, quel que soit le parti politique qu'ils croient pouvoir suivre, obéiront aux sages conseils qui leur ont été récemment adressés par leurs évêques, parlant tous de concert, dans leur lettre pastorale du 11 octobre dernier.

« Dans ce document, vos évêques vous enseignent, ainsi qu'il convient à des évêques, la véritable doctrine, telle qu'elle est proposée par l'Eglise catholique; mais, suivant l'exemple du Saint-Siège, ils s'abstiennent de désigner les personnes ou les partis politiques.

« Relevant une erreur dans laquelle quelques-uns étaient tombés par rapport à un document qu'ils avaient publié il y a quelque temps, ils s'expriment ainsi :

« Nous avons voulu vous exposer la vraie doctrine sur la constitution et les droits de l'Eglise, sur les droits et les devoirs du clergé dans la société, sur les obligations de la presse catholique et sur la sainteté du serment : tel a été notre unique but, telle est encore notre intention. En cela nous suivons l'exemple du Saint-Siège, qui, en condamnant les erreurs du libéralisme catholique, s'est abstenu de signaler les personnes ou les partis politiques. Il n'existe en effet aucun acte pontifical condamnant un parti politique quelconque; toutes les condamnations émanées jusqu'à présent de cette source vénérable se rapportent seulement aux *catholiques libéraux* et à leurs principes, et c'est dans ce sens que l'on doit entendre le bref adressé en septembre 1876 à l'un de Nous. A l'exemple